



COMMUNIQUÉ CONJOINT

CANADIAN HYDRO ET TCI RENEWABLES OBTIENNENT DES CONTRATS VISANT 116 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC

Calgary, Canada – Le 5 mai 2008 (TSX : KHD) : Venterre, une coentreprise de Canadian Hydro Developers, Inc. (« Canadian Hydro ») et de TCI Renewables Limited (« TCI Renewables »), a annoncé aujourd'hui avoir obtenu de Hydro-Québec Distribution (« HQD ») deux contrats d'approvisionnement d'électricité d'une durée de 20 ans (les « CAÉ ») visant 116 MW d'électricité provenant de deux projets éoliens. L'électricité sera produite par le projet éolien New Richmond de 66 MW (« New Richmond ») et le projet éolien Saint-Valentin de 50 MW (« Saint-Valentin »).

Projet éolien New Richmond

Situé dans la municipalité régionale de comté de Bonaventure, en Gaspésie, New Richmond comprendra 33 éoliennes Enercon E82 de 2 MW, qui produiront, selon les estimations, 178 700 MWh d'énergie renouvelable par année. Le coût en capital du projet est estimé à 190 M\$. Si les approbations des organismes de réglementation, notamment l'autorisation de la Régie de l'énergie, et le financement nécessaire sont obtenus, la mise en exploitation de ce projet devrait avoir lieu en décembre 2012.

Projet éolien Saint-Valentin

Situé dans la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, à environ 40 km au sud-est de Montréal, Saint-Valentin comprendra 25 éoliennes Enercon E82 de 2 MW qui produiront, selon les estimations, 143 900 MWh d'énergie renouvelable par année. Le coût en capital du projet est estimé à 160 M\$. Si les approbations des organismes de réglementation, notamment l'autorisation de la Régie de l'énergie, et le financement nécessaire sont obtenus, la mise en exploitation de ce projet devrait avoir lieu en décembre 2012.

Venterre a obtenu ces CAÉ à la suite de la proposition qu'elle a soumise en septembre 2007 à HQD en réponse à l'appel d'offres que celle-ci a lancé en octobre 2005 en vue d'obtenir une puissance installée totale de 2 000 MW d'énergie éolienne. En tant que conceptrice des projets, TCI Renewables sera chargée de l'obtention des permis et des approbations afférents aux projets. En tant que propriétaire des projets, Canadian Hydro sera chargée de la construction et de l'exploitation des projets. Les modalités de financement de la coentreprise sont confidentielles.

Dans le cadre de l'obtention du CAÉ visant New Richmond, Canadian Hydro s'est engagée auprès de HQD à ne pas aller de l'avant avec l'expansion d'au plus 70 MW de la centrale éolienne Le Nordais. Compte tenu de l'engorgement des lignes de transport d'électricité en Gaspésie, HQD a donné à Canadian Hydro deux choix : accepter le CAÉ visant New Richmond ou aller de l'avant avec le projet d'expansion de la centrale éolienne Le Nordais. Après analyse, Canadian Hydro a conclu qu'il serait plus prudent d'opter pour le CAÉ visant New Richmond, et d'ainsi diversifier davantage son portefeuille d'actifs éoliens au Québec.

« Ces contrats constituent des réalisations importantes pour Canadian Hydro et contribuent à favoriser notre entrée stratégique au Québec », a déclaré John Keating, chef de la direction de Canadian Hydro. « Nous félicitons Hydro-Québec Distribution ainsi que le gouvernement du Québec d'avoir su si bien anticiper les besoins énergétiques éventuels de tous les résidents de la province et pressenti le rôle important que joue l'énergie

renouvelable pour répondre à ces besoins. Nous aimerions également remercier TCI Renewables pour sa perspicacité et les efforts déployés pour faire de ces projets une réalité. »

« Compte tenu du fait que TCI Renewables est un nouveau venu sur le marché canadien et que les concurrents sont nombreux, l'obtention des CAÉ constituent une réalisation de taille pour TCI Renewables, » a déclaré Brett O'Connor, directeur des opérations de TCI Renewables. « L'obtention de ces contrats sont le fruit du dévouement et des efforts des parties intéressées, des membres de notre personnel et de nos partenaires. Nous sommes heureux de poursuivre notre collaboration avec Canadian Hydro, les communautés locales, les propriétaires fonciers et les représentants élus afin de mener à terme les projets éoliens New Richmond et Saint-Valentin. Ces projets auront des retombées économiques importantes pour les communautés hôtes et consolideront davantage la réputation du Québec comme chef de file mondial de la production d'énergie éolienne. »

À propos de Canadian Hydro

Canadian Hydro Developers, Inc. a à cœur de bâtir un avenir durable (*Building a Sustainable Future^{MD}*). Canadian Hydro est à la fois conceptrice, propriétaire et exploitante de 20 installations de production d'électricité qui représentent au total une capacité de 364 MW en exploitation, de 517 MW qui sont en construction ou près de l'étape de la construction et de 1 562 MW qui sont en voie de développement. Son portefeuille de production d'énergie renouvelable est réparti en fonction de trois technologies (éolienne, hydraulique et de la biomasse) dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et de Québec. Ce portefeuille est unique au Canada étant donné que toutes les installations qu'il comprend sont certifiées ou désignées pour certification en vertu du programme ÉcoLogo^M d'Environnement Canada.

À propos de TCI Renewables

TCI Renewables Limited est une entreprise privée de développement d'énergie éolienne établie au Royaume-Uni et qui compte des bureaux à Oxford, à Belfast et à Montréal. La Société a environ 300 MW en voie de développement au Royaume-Uni et 700 MW supplémentaires en voie de développement au Canada et aux États-Unis. La Société, dont le siège social est situé à Oxford, au Royaume-Uni, est active sur le marché canadien depuis 2005 et aux États-Unis depuis 2006.

La Bourse de Toronto n'a pas examiné ni approuvé le présent communiqué.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Canadian Hydro Developers, Inc.

John Keating, chef de la direction
Courriel : jkeating@canhydro.com
Téléphone : 403-269-9379

TCI Renewables Limited.

Brett O'Connor, directeur des opérations
Courriel : brett.oconnor@tcir.net
Téléphone : 514-805-6474

Actions ordinaires en circulation : 143 378 723

Site Web : www.canhydro.com

Site Web : www.tcir.net

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certaines déclarations qui figurent dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'utilisation des termes « prévoir », « continuer », « estimer », « pouvoir », « projeter », « entendre », « planifier », « devoir », « croire », « objectif » et d'expressions semblables ainsi que l'emploi du futur et du conditionnel ont pour but d'indiquer des énoncés prospectifs. En particulier, sans limiter la portée de ce qui précède, le présent communiqué contient des énoncés prospectifs qui ont trait à ce qui suit : (i) la capacité de production estimative, la date de mise en exploitation et le coût en capital de New Richmond et de Saint-Valentin, (ii) la capacité d'obtenir les approbations des organismes de réglementation, notamment l'autorisation de la Régie de l'énergie, relativement à New Richmond et à Saint-Valentin et le moment où ces approbations et autorisations seront obtenues, et (iii) d'autres attentes, croyances, plans, buts, objectifs, hypothèses, renseignements et déclarations concernant les événements, les conditions, les résultats d'exploitation ou le rendement futurs possibles. Diverses hypothèses ont été utilisées pour tirer les conclusions ou établir les prévisions et les projections contenues dans les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué tiennent compte de plusieurs facteurs, attentes et hypothèses importants dont les suivants : (i) le prix des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt, (ii) l'offre et la demande d'électricité, (iii) le calendrier et l'échéancier de certains projets et la stratégie de croissance de la Société, (iv) les résultats financiers et d'exploitation futurs de la Société, (v) le traitement aux termes de la réglementation gouvernementale et des lois, notamment fiscales et environnementales, (vi) le moment de la livraison des actifs de production d'électricité conformément à des contrats de construction, et (vii) New Richmond et Saint-Valentin.

Les énoncés prospectifs inclus dans le présent communiqué ne constituent pas des garanties du rendement futur et le lecteur est prié de ne pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les estimations et les projections actuelles qui comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus et décrits dans les énoncés prospectifs. Les énoncés comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

La Société tient à souligner que la liste qui précède d'hypothèses, de risques et d'incertitudes n'est pas exhaustive. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué s'appliquent seulement à la date du présent communiqué et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent expressément.